

Mesure	Objectif de la SNPPE	Fiche action Métropole	Mesures	Identification des dépenses	Financements 2ème année					
					ONDAM	FIR	304	Métropole	autres	total
Actions hors engagement - avenant 2021/2022					0 €	0 €	949 950 €	812 027 €	0 €	1 761 977 €
Prévention des sorties sèches de l'ASE	Ex. fiche action 1 de la CALPAE	n°16 : Renforcement de l'accompagnement pour prévenir les sorties sèches de l'ASE	Equipe dédiée Soutien aux projets innovants et souteneurs pour les publics sortants de l'ASE	Prise en compte de la partie non financée de l'action sur la période juillet - octobre : quatre mois Subventions Acolea/Le Prado postes équipe mise en avant des CJM / aides financières en valorisations Métropole			385 578 €	385 578 €		771 156 €
Mineurs victimes de prostitution	27/ soutien au plan de lutte contre la prostitution des mineurs	n°17 : Mieux prendre en charge les mineurs victimes de prostitution et accompagner les professionnels en prévention primaire et secondaire	Développement des sensibilisations proposées aux professionnels Formation de professionnels de CPEF pour intervenir en prévention primaire auprès des jeunes (établissements voire milieu scolaire) Mise en place d'un accueil à seuil adapté Développement d'une instance partenariale de suivi et de prise en charge individualisée des parcours de mineurs victimes de prostitution	Subvention ADN (80 000 €) Formation CPEF (ARFRIPS) Redéploiement de places de foyers de jeunes filles : places financées à 50/50 - 6 places avec 313 € / + 5% Dispositif expérimental partenarial de suivi individualisé des parcours de mineurs victimes de prostitution Valorisations Métropole : Valorisation temps de travail prostitution (% postes chef de service ASE / chargé de mission / CT établissement / CT prévention / Dr Bloy)+ 15% moyens généraux 50 % des places			564 372 €	426 449 €		990 821 €
Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles					0 €	1 104 655 €	0 €	1 083 200 €	0 €	2 187 855 €
Rendre obligatoire l'entretien prénatal précoce (EPP)	1/ Atteindre à horizon 2022 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénatals précoces au niveau national 3/ Doubler au niveau national le nombre de visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables	n°1 : Renforcer les actions des sages-femmes de PMI	Améliorer le taux de couverture des entretiens prénatals précoces réalisés par la PMI	Augmenter le nombre de sages-femmes : recrutement expérimentaux de 6 sages-femmes : 351 000 € Communiquer davantage avec les travailleurs sociaux et la DPPE pour adresser plus de femmes auprès de la PMI, et de façon plus précoce : valorisation des relais 1ère partie de la formation petits pas grands pas pour les sages-femmes : 12 000 € Dépenses Métropole : - 1 poste de sage-femme renfort : 58 500 € - Valorisation SF référentes en maternité : 64 000 € - Valorisation VAD prénatales des autres professionnelles de PMI : 50 000 € - Valorisation des actions des SF : 70 000 € - Valorisation mise en place sur NOVA des rappels automatiques de RDV et cout usage : 2200 € (couts SMS annuel)		363 000 €		244 700 €		607 700 €
Généraliser les bilans de santé en école maternelle	2/ Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé	n°2 : Renforcer les actions de la PMI pour les enfants de 3/4 ans à l'école maternelle	Augmenter le temps de puéricultrices dédié aux bilans de santé dans les écoles maternelles, mais aussi aux actions de prévention précoce (VAD en particulier), aux consultations de puériculture, en diminuant les actions autres Mettre en œuvre le protocole de coopération nationale - Utiliser des outils plus performants pour les puéricultrices pour les dépistages visuels - Établir un adressage systématique et formalisé aux médecins traitants	Recrutement 2 EJE + 2 puéricultrices : 205 000 € Formation des puéricultrices dans le cadre du protocole national de coopération : 9 modules de formation bilans de santé : 36 000 € Financement Métropole : - Valorisation des actions des puéricultrices, en bilan de santé à l'école maternelle : dépistages systématiques, synthèses avec les enseignants, suivi des orientations - Valorisation des actions des médecins sur l'inclusion scolaire (pathologies chroniques et handicap) - Valorisation des professionnels de PMI sur la fonction ressource en protection de l'enfance Achat des dépistages visuels : 54 500 € sur année 1 et 12 500 € sur année 2		259 500 €		241 000 €		500 500 €

Renforcement des VAD auprès des familles vulnérables	<p>4/ Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'aux deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables</p> <p>5/ Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans</p>	<p>N°3 : Renforcer les actions de la PMI en direction des enfants de 0 à 6 ans, en particulier auprès des familles vulnérables et les enfants jusqu'à 2 ans</p>	<p>Augmenter les propositions de VAD en QPV pour les 1ers enfants Augmenter le nombre d'enfants vus en consultation médicale, en proportion du nombre de postes pourvus Extension formation petits pas grands pas aux nouvelles puéricultrices (20) Augmenter les actions d'« aller vers » pour des publics spécifiques notamment CADA, CHRS, squats, bidonvilles</p>	<p>Recrutement de 2 EJE + 1 auxiliaire + 2 puer : 257 000 € 1 démarche de chasse de tête de médecins : 10 000 €</p> <p>Financement Métropole : Création 0.5 ETP service de néonatalogie de la croix-rousse : 26 300 € Valorisation puéricultrices référentes en maternité : 57 900 € Valorisation des postes en néonatalogie et UMB : 179 845 € Valorisation des actions des médecins et puéricultrices en poste, sur les VAD (en particulier auprès de publics spécifiques) et les consultations : 113 300 € Valorisation mise en place de NOVA avec rappel systématique de RDV : 5 000 €</p>	267 000 €	382 345 €	649 345 €		
Soutenir les actions innovantes en PMI	13/ Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique	<p>n° 4.1: Mise en place de consultations de puériculture</p>	<p>Mettre en œuvre des consultations individuelles de puériculture sur les territoires de la métropole : ces consultations auront lieu en complémentarité des examens médicaux obligatoires de l'enfant, réalisés notamment par les professionnels de santé libéraux, sur les aspects éducatifs, soutien à la parentalité et repérage des problématiques de santé. Développer des actions "hors les murs", dans les centres sociaux, des locaux municipaux, etc.</p>	<p>Recrutement de 2 puéricultrices et 1 auxiliaire puér : 154 000 € valorisation actions de prévention médico-sociale précoce - permanences pesées : 100 000 euros - actions groupales (soutien à la parentalité, allaitement, médiation corporelle) : 54 000</p>	154 000 €	154 000 €	308 000 €		
			<p>n° 4.2 : Action "bébé champion" pour les enfants nés prématurément et enfants accueillis prévention/protection</p>	<p>Poursuite et déploiement vers de nouvelles familles de l'action, avec mise en place de VAD sur les territoires déjà concernés (2 MDM) + élargissement à une autre MDM</p>	<p>Subvention réseau ECLAUR animation des atelier s: 61 155 € / an</p> <p>Financement Métropole : Interventions des puéricultrices de liaison de néonatalogie (3,5 ETP) sur 25 % : 56 155 € Mise à disposition des locaux ; Accompagnement des familles par les professionnels de PMI : 5 000 €</p>	61 155 €	61 155 €	122 310 €	
	12/ Renforcer les interventions de travailleurs en intervention sociale et familiale (TISF)	Cf. fiche action n°9					0		
Développer le relayage parental	14/ Créer 20 nouveaux relais parentaux sur le territoire à horizon 2022	Cf. fiche action n°10					0		
	15/ Soutenir les parents en situation de handicap		Pas d'action				0		
	16/ Soutenir les parents d'enfants en situation de handicap		pas d'action				0		
Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures				642 500 €	0 €	1 696 516 €	2 860 484 €	0 €	5 199 500 €

Renforcer les CRIP	6/ Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des CRIP pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	n°5: Étayer et diversifier les compétences mobilisées dans le cadre des processus d'évaluation des informations préoccupantes	<ul style="list-style-type: none"> * Intégration au sein de la Cellule de recueil des informations préoccupantes de la DPPE des compétences pluridisciplinaire (psy, handicap, conseil conjugal, analyse systémique) * Intervention de l'équipe pluridisciplinaire, à la demande des territoires, dans le cadre du processus évaluatif (élaboration d'un rapport complémentaire). Améliorer la qualité de traitement et les délais des IP * Déploiement sur les territoires d'actions de formation à destination des travailleurs sociaux pour présentation de l'équipe pluridisciplinaire, et études pratiques pour prendre en considération les conditions de leur mobilisation * Réalisation d'outils spécifiques par l'équipe pluridisciplinaire 	<p>2 ETP psychologue + autres compétences pluridisciplinaires (postes ou prestation de service) : 208 000 € sur année 1 et 266 000 € sur année 2</p> <p>Contribution à l'organisation de sessions de formation dans les territoires sur les modalités de saisine de l'équipe pluridisciplinaire lors de l'évaluation des IP : 10 000 € sur deux ans environ ? Montant à affiner</p> <p>Valorisations Métropole : 175 474 € / Année 2 : 199 374 €</p> <p>Temps de travail CRIP "centrale" et temps de travail des TS sur les territoires dans les processus d'évaluation</p> <p>Mobilisation des MDM, PMI et services internes (DR-SRH) pour assurer les formations</p> <p>Contribution nouvelle : 20 % du coût de l'équipe pluridisciplinaire (recrutement direct ou prestations externes)</p>			181 000 €	189 927 €	370 927 €
	7/ Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP)	n°6 : Moderniser les protocoles et renforcer la coordination interne et externe des informations préoccupantes	<ul style="list-style-type: none"> Rénover le protocole des IP avec les partenaires Faire une recherche action sur l'évolution de l'articulation de la CRIP entre la DPPE et les territoires Formation pour appropriation du nouveau référentiel Dématérialiser le traitement des évaluations et formation à l'appropriation des nouveaux outils 	<p>Recherche action et études sur protocole : 17 500 €</p> <p>Investissements matériels : 24 100 € + redevances logicielles : 5000 €</p> <p>Formation : 10000 € (en cours d'affinement)</p>			67 000 €	150 607 €	217 607 €
Créer un référentiel national de contrôle des lieux d'accueil	8/ Systématiser un volet "maîtrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services	n°7 : Articuler les interventions entre l'État et la Métropole de Lyon sur la question de la maîtrise des risques dans les établissements et familles d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> * Faciliter et renforcer l'utilisation des « fiches incidents » par les établissements et services, et développer plan formation adapté * Expérimenter la mise en place de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) auprès de trois associations du territoire (contractualisation tripartite, incluant la Métropole et l'État, voire quadripartite avec l'ARS) : AMO, formations partagées * Poursuivre l'analyse des évaluations internes et externes des établissements * Simplifier et dématérialiser le processus lié à la gestion administrative des assistants familiaux : dotation matériel 	<p>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement à la démarche CPOM : 45 000 € sur 2 ans (à affiner)</p> <p>Formation/outillage des professionnels autour des CPOM : 30 000€ environ</p> <p>Équipement des assistants familiaux en outils informatiques et téléphoniques : 360 000 € sur deux ans</p> <p>Participation à 50 % du coût des abonnements (environ 35 000 € sur deux ans)</p> <p>Participation à 50 % du coût de la GED (environ 100 000 € sur deux ans)</p> <p>Poste de chargé des évaluations : 58 000 € à 50 % sur année 2</p>			267 324 €	196 325 €	463 649 €
	17/ Mieux articuler les contrôles Etat / département	cf. fiche n°7	Formations conjointes DTPJJ/ASE					0	0
Créer des	9/ Garantir	n°8 : Sécuriser la continuité des	<ul style="list-style-type: none"> * Renforcer la prise en charge partagée des enfants cumulant plusieurs difficultés, en articulant notamment le travail de l'ASE avec la MDMPH * Créer une équipe renfort "familles d'accueil" en soutien des ASFAM dans le cadre des situations complexes * Créer un nouveau dispositif de 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de places passerelles : (ITEP coût annuel 56 000€ par place, soit 224 000€ ; IME : coût annuel 40 000€ par place, soit 240 000€ ; Interventions SESSAD : environ 12 000 €) • Financement Métropole : <ul style="list-style-type: none"> - ETP conseiller technique ements) : 142 000 € sur deux ans - Ligne budgétaire prises en charge partagées : 508 000 € sur deux ans - Valorisation des places ASE occupées par des jeunes majeurs en attente de solutions MDMPH (Année 1) : 438 000 € - Groupe renfort placement familial : Les indemnités de sujétion pour les accueils réalisés dans le cadre d'un renfort : 144 432 euros par an (sur année 2) 					

des dispositifs adaptés ASE / handicap	l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap	le parcours des enfants et jeunes de l'ASE à difficultés multiples, notamment relevant du handicap	places « passerelles » (à durée limitée) pour les enfants confiés pouvant relever du handicap : 6 places IME et 4 places ITEP projetées, idéalement DITEP (dispositif intégré) qui pourrait développer la totalité de cette activité * Créer des places dans des Unités de vie pour 3 à 4 enfants et/ou jeunes pour élargir les solutions d'attente avant places MDMPH	Dépenses nouvelles : 224 000 € année 1 et 664 000 € année 2 - Participation de la Métropole à l'équipe mobile santé/éducatif « pédopsychiatrie » : 80 000€ / an = 160 000 € sur deux ans - Groupe renfort placement familial : Les indemnités de sujétion pour les accueils réalisés dans le cadre d'un renfort sur première année de mise en place (144 432 € - sur année 1) Création de 3 à 4 nouvelles places dédiées au public de l'ASE qui relève du handicap (année 2) : estimation à 584 000 €	642 500 €		1 073 650 €		1 716 150 €
Soutenir la diversification de l'offre	18 / Créer 600 nouvelles places d'accueil en fratries au niveau national à horizon 2022	n°15 : Adapter l'offre d'accueil des établissements pour favoriser la non-séparation des fratries	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des études permettant d'établir une photographie des besoins Réaliser des études de faisabilité sur 3 projets de réhabilitation de site (2 foyers et 1 MECS) éligibles à la prochaine PPI (2022-2026) ainsi qu'un quatrième projet d'internat Mener à bien des travaux de réhabilitation permettant de modifier les capacités d'une structure d'accueil (Le Rucher), en améliorant l'offre au niveau des plus jeunes enfants Mener à bien des travaux de rénovation et extension de deux établissements gérés par le même opérateur (CAPSO) pour faciliter le regroupement de fratries Accompagner le développement de projets de construction en favorisant la création d'unités de vie permettant la non-séparation des fratries (projet de village d'enfants Les Alizées) 	<ul style="list-style-type: none"> Coûts d'études des besoins Honoraires AMO/SPS/OPC : 78000 € en année 1 Investissements travaux : 500 000 € année 1 / 200 000 € année 2 Financement Métropole : <ul style="list-style-type: none"> Projets engagés dans PPI pour les coûts concernant la réhabilitation/rénovation des chambres et l'augmentation des surfaces : 365 000 € Enveloppe exceptionnelle de dotation équipement Assistants familiaux pour équipement mobilier : 20 000 € sur deux ans Valorisation des études de faisabilité budgétées : 50 000 € 			62 282 €	62 282 €	124 564 €
Soutenir la diversification de l'offre	19/ Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile	n°9 : Diversifier les modalités d'intervention à domicile	<ul style="list-style-type: none"> Etude pour repérer le point de bascule permettant de déterminer un nombre maximal d'interventions / intervenant Expérimenter une mesure unique intégrée et modulable d'intervention à domicile autour des besoins de l'enfant (régie) Plan de communication et de valorisation des métiers de l'intervention à domicile Appel à projets pour développer les interventions individualisées à domicile (soutien scolaire) Equipe mobile de 2 professionnels accompagnant le retour au domicile des parents Poursuite du déploiement du placement externalisé pour les 0-3 ans 	<ul style="list-style-type: none"> AMO : 25 000 € sur étude nombre d'interventions Subventions : 50 000 € pour augmenter soutien scolaire à domicile placement externalisé 0-3 ans (12 places à 47€/jour)+ interventions à domicile TREMA + AEA UDAF : 580 000 € Communication : 8 000 € Equipe mobile (2 postes) retour à domicile (2 ans) + mesure unique (en régie : 3 postes sur 18 mois) 			360 210 €	510 860 €	871 070 €
Formation	20/ Structurer et développer le soutien aux tiers dignes de confiance et aux tiers bénévoles	n°14: Sécurisation du parcours de l'enfant confié sur le long terme : pour un statut de l'enfant adapté à ses besoins fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le repérage des situations d'enfants confiés à l'ASE par l'examen systématique des situations enfants moins de 2 ans placés depuis plus de 6 mois Renforcer la formation des professionnels de protection de l'enfance par des actions de formation et poursuivre l'accompagnement des services ASE sur les 11 territoires Expérimentation d'un poste de médecin dédié à la protection de l'enfance, permettant un interlocuteur unique pour les médecins PMI des territoires et les professionnels concernés, notamment sur les situations d'enfants ou de jeunes en situation de délaissement 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de formations de sensibilisation sur le délaissement parental, l'adoption simple, le tiers digne de confiance administratif, le tiers bénévole et durable, le parrainage de proximité : 11 000 € Recrutement d'un médecin dédié protection de l'enfance en appui des territoires + contractuels pour suivi juridique des situations d'enfants délaissés 			86 000 €	52 745 €	138 745 €

Développer les centres parentaux et les compétences parentales	21/ Développer les centres parentaux	<i>n°10 : Diversifier les modalités d'intervention autour de la parentalité afin d'éviter le placement de l'enfant</i>	* Etablir besoins des territoires * Expérimenter entre 7 à 10 places diffuses auprès de structures disposant d'un accompagnement adapté * Equipe dédiée à l'accompagnement des familles site Francheville	* Etudes : 50 000 € (diagnostic des besoins + études foncières/construction) * Développement de places expérimentales : 80 € / jour / place : 105 000 € année 1 Métropole : Recrutement attaché dédié à l'hébergement des familles / temps de travail chargé de mission : 5 % Recrutement équipe intervenant auprès des familles site Francheville * Septigones : 350 000 €			431 700 €	364 088 €		795 788 €
Systématiser les mesures d'accompagnement au retour à domicile	22/ Systématiser les mesures d'accompagnement au retour à domicile	<i>cf. fiche action n°9</i>								
Mobiliser la société civile	23/ Développer le parrainage, le soutien scolaire, etc.	<i>n°11 : Renforcer le parrainage et le soutien scolaire en prévention comme en protection de l'enfance</i>	* Réaliser un appel à projets spécifique sur le parrainage * Proposer un accompagnement éducatif individualisé auprès des enfants accueillis à l'IDEF pour une scolarisation dans les écoles de secteur * Réaliser une étude pour recenser les besoins en matière de soutien scolaire pour les enfants des familles sans domicile fixe (Hôtels, SHRS, squatts)	* AMO : 10 000 € (étude sur besoins des familles en errance) + marché sur interventions soutien scolaire dans territoire : 20 000 € * Action scolarisation IDEF : 60 000 € projetés ? * Plan d'action subventions spécifiques : 50 000 € * Subventions de prévention du décrochage scolaire + Horizon Parrainage = 110 000 €			241 000 €	260 000 €		501 000 €
Engagement 3 : Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits					0 €	0 €	121 590 €	102 570 €	0 €	224 160 €
Développer la participation des enfants et des jeunes	10/ Systématiser la participation des enfants et des jeunes aux ODPE & 11 / Renforcer l'ODPE	<i>n°13 : Renforcer la gouvernance de la politique publique de prévention et de protection de l'enfance</i>	Recrutement d'un chargé de mission Observatoire métropolitain Travail sur la participation des publics concernés Mise en place d'une représentations d'enfants et de jeunes confiés au sein de l'ODPE et/ou créer une assemblée départementale des enfants confiés	Temps de travail chargé de mission OMPE Travaux de recherche et assimilés sur la participation des jeunes et prestations et animation pour mise en place d'une représentation enfants : 50 500 €			121 590 €	102 570 €		224 160 €
Engagement 4 : Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte					0 €	0 €	859 500 €	847 071 €	0 €	1 706 571 €
Mobiliser l'ensemble des outils et des dispositifs pour l'accès au logement et aux droits	24 Mettre en place des dispositifs d'accompagnement global et passerelles, notamment pour les jeunes en situation de handicap	<i>cf. fiche action n°8</i>								0 €
Faciliter l'intégration professionnelle des MNA	25 Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'autonomie des anciens MNA	<i>n°12 : Renforcer la prise en charge des jeunes majeurs ex-mineurs non accompagnés dans un souci de continuité des parcours</i>	* Inscrire l'accès aux droits et l'accompagnement des anciens MNA au cœur de la politique publique métropolitaine à travers une politique "jeunes majeurs" * Créer de nouveaux moyens de prise en charge de ce public * Favoriser la connaissance des phénomènes migratoires * Travailler à la diversification des solutions d'accompagnement vers l'autonomie - Expérimenter un accompagnement renforcé autour de l'apprentissage des jeunes (chambre des métiers et de l'artisanat) - Travailler à diversifier les perspectives professionnelles offertes aux ex-MNA, à travers notamment la poursuite d'études supérieures	Objectif de création de 50 places financées par l'Etat et la Métropole à parité (coût moyen de 60 €/place) : 1 095 000 € (liens à trouver avec l'alternative à l'hôtel) Subventions / prestations de service spécifiques : 110 000 €			859 500 €	847 071 €		1 706 571 €
Conditions pour y parvenir										0 €
Repenser la gouvernance	11 Renforcer l'ODPE	<i>cf. fiche action n°13</i>	Repenser l'ODPE pour en faire une instance de pilotage partenariale				0 €			0 €

Renforcer la formation des professionnels	26 Renforcer la formation des professionnels	<i>Actions de formation inclues dans les différentes fiches - voir par exemple fiche action n°14</i>	Développer un plan de formation des professionnels (interne et pluri-institutionnelles) en lien aux objectifs fixés par cette stratégie							0 €
					642 500 €	1 104 655 €	3 627 556 €	5 705 352 €	0 €	11 080 063 €
					642500	1104655	3063184	4810339		
					0	0	-564371,75	-895013,25	0	-11080063